



DÉPARTEMENT de la
Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 MARS 2024

DATE DE CONVOCATION

22 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **vingt-huit mars** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard NAVILLON), M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Daniel CHETTA), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD-présent de 18h30 à 20h40), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Christine NIRLO), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maité COUBAT (pouvoir de M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY-présent de 18h30 à 18h50), M. Jean-Marc FRELH, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de M. Jérôme THEVENEAU, de 18h30 à 19h30), M. Simon GEVREY (présent à partir de 18h50), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de M. Jean-Emmanuel ROLLIN), M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (présent à partir de 19h30).

Étaient excusés : Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD-absent à partir de 20h40), M. Daniel CHETTA (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Mme Monique PINGET), M. Simon GEVREY (absent de 18h30 à 18h50), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard NAVILLON (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT), Mme Christine NIRLO (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON-absent de 18h30 à 19h30), M. Claude VERDREAU (pouvoir à Mme Maité COUBAT).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement Économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique.

28/03/2024/13

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	24
VOTANTS :	34

Objet : Affectation des résultats 2023 – Budget Principal

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2023 du Budget Principal,

Monsieur le Président propose au regard des résultats de clôture, l'affectation suivante au Budget Principal :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis	DEPENSES mandats émis	RECETTES titres émis
13 137 683,36	14 524 597,26	1 301 596,42	1 052 933,42
	excédent N-1		excédent N-1
	5 819 022,33	-	2 763 702,53
13 137 683,36	20 343 619,59		3 816 635,95
Report E002	7 205 936,23	Report E001	2 515 039,53

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} Commission (Finances, Personnels, Moyens Informatiques, Modernisation de l'Administration) en date du 12 mars 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le report de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 7.205.936,23 € (Sept millions deux cent cinq mille neuf cent trente-six euros et vingt-trois centimes) à l'article 002 en recettes de fonctionnement du Budget Principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2024,
- **APPROUVE** le report de l'excédent d'investissement d'un montant de 2 515 039,53 € (Deux millions cinq cent quinze mille trente-neuf euros et cinquante-trois centimes) à l'article 001 en recettes d'investissement du Budget principal de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour l'exercice 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 02 avril 2024

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER